

## ***Résolution du jour***

### **LA CRISE :**

***Nous avons déjà payé assez !***

### **INTRODUCTION**

Dans tous les pays, les travailleurs immigrés sont ceux qui exercent les professions les plus dures, qui ont les plus bas salaires et les conditions de vie les plus difficiles.

En temps de crise, ils sont les plus vulnérables. Le chômage augmente, le pouvoir d'achat diminue.

Au Luxembourg, cette dérive rencontre un front syndical, et en particulier l'OGBL, qui essaie par tous les moyens de garder un système législatif au niveau du droit du travail et du droit social qui freine la volonté de certains partis et politiciens d'agir contre les travailleurs et les pensionnés.

Mais le Grand-Duché n'échappe pas aux attaques venues de l'intérieur et de l'extérieur du pays. L'UEL, les Fédérations Patronales, la Commission Européenne, l'OCDE, le FMI... tous ensemble contre l'état social. Les medias font croire que la solution est dans la réduction des acquis sociaux: augmentation de l'âge de la retraite, flexibilisation du droit du travail et la fin de l'indexation automatique des salaires.

Malgré les bénéfices constants des banques et des grandes multinationales, les idéologues politico-libéraux et d'autres font tout pour nous convaincre qu'il faut réduire les salaires et la protection sociale pour augmenter la sacrosainte compétitivité !

Cette dérive a conduit des millions d'hommes et de femmes au chômage et à la précarisation des relations de travail. Cette dérive a entraîné le démantèlement des systèmes de protection sociale, la délocalisation des entreprises, le dumping social et la privatisation de services publics fondamentaux.

**Les salariés et, en particulier, les immigrés sont les victimes principales de cette politique et les mesures prises par les gouvernements visent le démantèlement de nos droits durement et justement acquis.**

Les immigrés et son département au sein de l'OGBL ont toujours été en première ligne pour défendre les droits de tous et de toutes, contre toutes les discriminations, sans distinction de nationalité ou de lieu de résidence.

Le gouvernement et les employeurs doivent changer leur comportement et leurs agissements lors des négociations pour l'amélioration des lois sociales et des conventions collectives.

### ***CETTE ANNEE, LES ELECTIONS SOCIALES***

En 2008, l'OGBL a obtenu une victoire très importante. La majorité absolue des mandats dans les élections pour la Chambre des salariés et pour les délégations du personnel. Les immigrés et les frontaliers ont eu une faible participation aux élections de la Chambre des salariés.

**Nous appelons tous les immigrés à participer activement lors des prochaines élections et à voter pour les listes de l'OGBL.**

### ***NOUS SOMMES ET NOUS VOULONS UNE PARTIE DE LA RICHESSE PRODUITE***

Le Département des Immigrés de l'OGBL est la structure la plus représentative des immigrés résidant au Luxembourg, avec plus de 18 mille membres. Une structure de lutte et d'intervention qui a pour objectif l'égalité des droits, l'abolition des discriminations et le combat contre le racisme.

Le chemin parcouru a été long, mais le chemin à parcourir est encore plus long et plein d'embûches. Nous sommes prêts à nous battre à côté de tous ceux et de toutes celles qui aspirent à une nouvelle gestion de la chose publique, pour une meilleure et plus grande justice sociale.

Depuis 28 ans, le Département des Immigrés a réussi au niveau du droit de vote pour les élections sociales, communales et européennes. Des avancées importantes ont été obtenues au niveau de la sécurité sociale, en matière de prestations familiales et de pensions.

De nouvelles réglementations ont été implémentées au niveau du secteur de la restauration et du bâtiment et une convention collective pour le secteur du nettoyage à été signée pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2000.

Des textes législatifs ont été publiés contre les actes discriminatoires et racistes.

Après 28 années, il est important de faire le bilan et de lancer de nouveaux défis pour une **« société plus sociale, plus juste et plus fraternelle »**.

### ***LES EXIGENCES DES IMMIGRÉS***

Les immigrés ont des exigences spécifiques découlant de leurs relations avec le pays d'origine et le pays d'accueil. Ces exigences se posent au niveau politique, économique, social et culturel.

### ***LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS – MESURES TRANSITOIRES***

Nous ne sommes pas d'accord avec la décision du gouvernement luxembourgeois de prolonger au maximum la période transitoire en matière de libre circulation des travailleurs roumains et bulgares.

Cette décision n'a aucun fondement démographique, ni économique. Il s'agit, uniquement, d'une décision idéologique contraire à toute idée d'une Europe ouverte et solidaire qui devrait accorder les mêmes droits aux travailleurs qu'elle accorde aux capitaux, aux marchandises et à la prestation de services.

***Bientôt, la Croatie va rejoindre l'UE, nous voulons croire que cette fois-ci le Luxembourg ne va pas utiliser des périodes transitoires pour limiter l'accès des travailleurs.***

### ***DROIT DE SEJOUR ET ACCES AU MARCHE DU TRAVAIL***

La loi sur la libre circulation et l'immigration doit garantir qu'après une année de résidence et de travail, les travailleurs aient un permis donnant accès aux différents secteurs et employeurs.

Nous insistons sur le fait que l'attribution et le refus des permis doivent être de la compétence d'un organisme indépendant et de composition tripartite pour assurer sa transparence.

L'administration doit informer et prévenir les immigrés de l'échéance des leurs permis de séjour pour éviter que des salariés qui résident et travaillent au Luxembourg depuis des années ne soient confrontés à des situations de refus des permis avec toutes les conséquences néfastes.

**Les accords bilatéraux** en matière de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés **doivent être révisés**, en particulier celui avec le Cap-Vert, afin de les adapter aux nouvelles réalités, en particulier afin de tenir compte des périodes d'assurance et permettre le paiement d'allocations familiales raisonnables (actuellement : moins de 40 euros par enfant).

### ***ALLOCATIONS FAMILIALES***

Nous exigeons la révision de la loi sur les allocations familiales et sur les aides financières aux étudiants de façon à mettre un terme aux discriminations entre résidents et non résidents. Nous voulons que la révision tienne compte des revendications exprimées par les intéressés lors de la grande manifestation du 16 septembre 2010.

### ***INDEXATION ET MESURES D'AUSTERITE***

Nous demandons le maintien du pouvoir d'achat et nous **exigeons le rétablissement intégral du système d'adaptation automatique des salaires (index)**.

Nous nous opposons à toute mesure fiscale, p.ex. l'impôt de crise, l'impôt de solidarité, qui aggrave la situation des plus défavorisés.

### ***TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE***

Nous constatons de plus en plus une dégradation des conditions de travail et d'accès au logement. Les emplois sont de plus en plus précaires et nous ressentons une augmentation des contrats précaires (de courte durée) et des rythmes de travail qui ont pour conséquence le développement du stress, des incapacités de travail pour cause de maladie et des accidents du travail.

### **INVALIDITE ET RECLASSEMENT PROFESSIONNEL**

En matière d'invalidité et de reclassement professionnel, nous considérons qu'il faudra créer une commission distincte du Contrôle Médical chargée d'analyser de façon indépendante les demandes d'invalidité.

L'indemnité d'attente prévue par la loi doit être limitée dans le temps (une année maximum) et reconduite en pension d'invalidité définitive.

Les assurés qui ont une carrière mixte (les frontaliers et les immigrés) sont obligés de pointer toutes les 3 semaines à l'ADEM sans pouvoir bénéficier des cotisations faites dans d'autres pays que le Luxembourg. En plus, ils sont obligés de rester au Grand-Duché sans même pouvoir bénéficier d'une période de congé pendant des années. Le Luxembourg pourrait accorder, après une année d'indemnité d'attente, la pension d'invalidité et leur permettre le retour dans leurs pays de résidence ou dans leurs pays d'origine. De cette façon, le Luxembourg éviterait de payer le RMG à tous ceux qui ont une indemnité d'attente inférieure à ce revenu minimum.

### **FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le nombre de chômeurs de longue durée ne cesse d'augmenter. La part des immigrés devient de plus en plus importante parmi les demandeurs d'emploi. Une bonne partie des demandeurs d'emploi ne sont pas qualifiés.

Des cours de formation professionnelle doivent être prévus et élaborés afin de répondre aux besoins et aux caractéristiques personnelles de chaque demandeur d'emploi. Ceci serait une vraie réponse aux réelles difficultés linguistiques des chômeurs et constituerait un accompagnement personnalisé et efficace des demandeurs d'emploi.

### **HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Nous insistons sur le fait que les **heures supplémentaires soient prises en compte pour le calcul des pensions et pour le paiement des indemnités pécuniaires de maladie.**

Le changement de régime qui a été opéré lors de l'entrée en vigueur du statut unique peut se traduire, à long terme, dans une perte considérable pour les salariés qui font un nombre important d'heures supplémentaires.

### **BATIMENT**

Le Département des Immigrés soutient la mobilisation et les actions du syndicat du Bâtiment contre l'augmentation du temps de travail et de la flexibilisation.

Le Département des Immigrés appelle au patronat et au gouvernement pour la mise en pratique d'un réel dialogue social qui accorde aux salariés du Bâtiment les fruits de la croissance du secteur qui est en plein essor, malgré la soi-disant crise !

Les fruits de l'activité du secteur du Bâtiment doivent être redistribués, également, aux salariés.

Les conditions d'accès à la formation professionnelle et les avantages de cette formation doivent se traduire par des augmentations salariales dans l'intérêt des travailleurs du secteur.

Il est inadmissible que les employeurs jouent avec les salariés et leurs conditions de travail depuis presque 5 années.

Une nouvelle convention collective est nécessaire. Une convention qui doit garantir des meilleurs salaires et conditions de travail.

### **HORECA**

Le secteur des Hôtels, restaurants et cafés est en expansion constante mais par contre, les salaires sont minimes et les heures de travail dépassent largement les 40 heures par semaine.

**Un bon nombre d'entreprises du secteur occupent des salariés sans les déclarer à la sécurité sociale, sans payer les cotisations, sans payer les impôts.** L'effort de tous et le devoir de tous de contribuer à la vie en société ne peut pas être anéantie par certains « vampires ».

**Le contrôle de l'ITM doit être accentué, surtout la nuit.**

### **LOGEMENT : PRIX ELEVES, LOYERS EXORBITANTS**

Le logement est un problème majeur pour tous ceux qui arrivent au Luxembourg. Il y a peu de logements disponibles et les prix des loyers sont exagérés.

Nous sommes d'avis qu'une réforme de la loi sur le Bail à loyer s'impose pour limiter les montants des cautions et des garanties à 1 mois de loyer. Les commissions des agences immobilières doivent être réduites et à charge du bailleur.

L'accès au logement doit être reformulé en matière d'aides et de financement. Le Fonds du Logement doit construire plus de logements accessibles aux familles plus défavorisées. Les prix des terrains doivent baisser par la mise à disposition de terrains appartenant à l'état et aux communes.

L'état doit intervenir pour ne pas laisser aux seules règles du marché de dicter leur loi.

### **LOI SUR LA NATIONALITE**

Le Ministre de la Justice, a annoncé l'intention de procéder à une évaluation de la *loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise* et **a présenté un nouveau projet de loi qui va dans le bon sens.**

La loi de 2008 qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2009 a permis à quelques milliers de personnes à devenir des ressortissants luxembourgeois.

Suivant le nouveau projet de loi, le temps de résidence pour pouvoir accéder à la nationalité baisse de 7 à 5 années. Le niveau de connaissances linguistiques est moins exigeant.

**Les personnes qui résident au Luxembourg, depuis plus de 20 ans, seront dispensées de l'examen de la langue luxembourgeoise en tenant compte de leur ancienneté sur le territoire et de leur contribution à la création de la richesse.**

La législation actuelle autorise ceux qui sont arrivés sur le territoire avant le 31 décembre 1984 à accéder à la nationalité avec dispense de l'épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise parlée et les cours d'instruction civique.

Le Département des Immigrés de l'OGBL propose d'inclure dans la loi une nouvelle disposition d'accès à la nationalité pour tous ceux et celles qui ont une période de résidence, de vie et de travail, supérieur à 20 ans.

Cette disposition serait similaire à celle prévue par l'article 7, point 2, b) dernier paragraphe, de l'actuelle loi.

Nous sommes d'avis que, malgré les avancés très positives prévues par le projet de loi, il y a encore de la marge au niveau des connaissances linguistiques qui doivent privilégier le degré et la volonté d'intégration et ne doivent, en aucun cas, constituer un obstacle à l'acquisition de la nationalité.

Nous sommes d'avis qu'il faut améliorer la législation en simplifiant la procédure et procéder à des modifications qui autorisent l'accès à la nationalité luxembourgeoise à un plus grand nombre.

### **DROIT DE VOTE AUX LEGISLATIVES**

Depuis le Traité de Maastricht, le droit de vote des immigrants a été progressivement approfondi et élargi.

La citoyenneté est plus importante. Ce droit de vote permet d'élire et d'être éligible lors des élections sociales, communales et européennes.

Cette participation des non-luxembourgeois n'a pas bouleversé les équilibres politico-partidaires et a permis de cimenter la cohésion sociale.

**Le Département des Immigrés est d'avis qu'il faut briser le tabou du droit de vote national !**

Soyons clairs et objectifs :

- Actuellement les 60 députés sont élus par une minorité de la population active du pays.
- Plus de 70% des hommes et femmes qui travaillent, qui cotisent et financent le système économique et social n'ont aucun mot à dire sur le choix des députés et par conséquent du gouvernement ;
- Cette situation devient de plus en plus atypique et même « non-démocratique » ;

**Il est temps d'y faire face, d'ouvrir un large débat public sur le droit de vote des non-luxembourgeois aux élections législatives : droit d'élire, droit d'être éligible, conditions de son exercice, quels délais.... etc.**

La démocratie, la participation citoyenne, la cohésion sociale seront renforcées.

**Remich, 8 juin 2013**